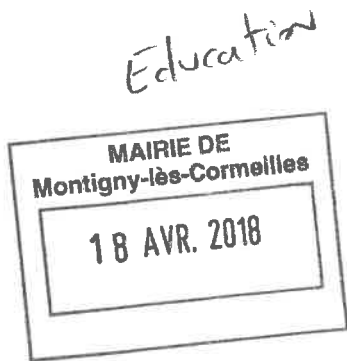




direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Val-d'Oise



*JNC*

*M. le Maire  
DGS*

Osny, le 16 avril 2018

L'Inspecteur d'académie  
Directeur académique des services  
de l'Education nationale,  
A

Monsieur Jean-Noël Carpentier  
Maire de Montigny-lès-Cormeilles  
Hôtel de Ville  
14, rue Fortuné-Charlot  
B.P. 90237  
95370 Montigny-lès-Cormeilles

Inspecteur de l'Education nationale  
Adjoint au Directeur académique  
Coordonnateur du 1<sup>er</sup> degré

Monsieur le Maire,

Affaire suivie par : André Garcia

Téléphone :  
01 79 81 20 89

Fax :  
01 79 81 20 87

Mél :  
[Ce.ia95.iena@ac-versailles.fr](mailto:Ce.ia95.iena@ac-versailles.fr)

Immeuble le Président  
2A, avenue des Arpents  
95525 CERGY PONTOISE cedex

[http : www.ia95.ac-versailles.fr](http://www.ia95.ac-versailles.fr)

Votre courrier en date du 29 mars 2018 concernant l'école Paul Cézanne de votre commune a retenu toute mon attention.

Vous souhaitez le rattachement de cette école au réseau des écoles de l'éducation prioritaire. La carte de ces réseaux sera reconsidérée en 2019.

Je ne peux donc intégrer cet établissement dans le dispositif des CP dédoublés à la rentrée 2018.

Cependant, pour prendre en compte les difficultés de ce secteur, je vous rappelle que nous avons attribué à l'école Paul Cézanne un statut d'école dite « isolée », lui permettant de bénéficier des taux d'encadrement des écoles de l'éducation prioritaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma sincère considération.

*Sincèrement*

MAIRIE DE  
Montigny lès Cormeilles  
18/04/2018  
KCH A181802 KFK

Hervé Cosnard

Copie à : Mme l'IA- DASEN Adjointe  
M l'IEN de la circonscription d'Herblay  
Mme l'IEN de la circonscription de Garges Politique de La Ville